



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

syndics

Question écrite n° 96495

Texte de la question

M. Philippe Goujon appelle l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur l'impossibilité dans laquelle se trouvent les associations syndicales libres pour contracter un emprunt collectif de copropriété en vue de la rénovation thermique d'un bâtiment. Aussi, il lui demande de lui indiquer si le statut légal de ces associations syndicales libres leur permettrait de contracter un tel emprunt, et dans le cas contraire, si elle envisage de faire évoluer leur statut juridique afin de leur permettre d'accéder à ce type de financement permettant de faciliter la transition énergétique des bâtiments.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Goujon](#)

Circonscription : Paris (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96495

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5235

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)